

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Fère-Champenoise

SEANCE DU 2 novembre 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	19	19

Date de convocation 26 octobre 2021
--

Date d'affichage du compte rendu 5 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le deux novembre à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, maire.

Présents : BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, CAIN Patrick, COLAS Sarah, DE ANDRADE Maxime, DEMALVOISINE Lydie, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GERGOINE Didier, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy, MICHEL Christophe, POINSENET Sandrine, POUCHINEAU Sabine, VANDERDONT Audrey.

Absents : .

Représentés : .

Madame BOUCHER Delphine a été nommé e secrétaire de séance.

Objet : SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT : Renouvellement de la convention de prestations intégrées
N° de délibération : 20211109

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	19	19	0	0	0

Par délibération n°2013/5-09/3 du 5 septembre 2021, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, et rejoint ensuite par les départements de l'Aisne, la Haute-Marne, La Meuse, La Meurthe et Moselle et les Vosges afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XELEC, XSMS,

A cette fin, il a acheté une action de la société, désigné son représentant au sein de l'Assemblée générale, approuvé les statuts de la société SPL-XDEMAT et le pacte d'actionnaires, signé une convention de prestations intégrées et versé chaque année, une cotisation à la société.

Cette convention arrivant à expiration, il convient pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société, de la renouveler en signant une nouvelle convention.

Les tarifs de base de SPL-XDEMAT n'ont pas changé depuis sa création et de nouveaux outils sont chaque année, développés pour répondre aux besoins de ses collectivités actionnaires.

Après examen du projet de convention proposé pour une durée de 5 ans, je prie le Conseil de bien vouloir approuver la signature de cette convention avec la société SPL-XDEMAT.

Il convient de rappeler que la Collectivité exerce différents contrôles sur la société :

- un contrôle direct via son représentant à l'Assemblée départementale,
- un contrôle indirect via le représentant au sein du Conseil d'administration de la société SPL-XDEMAT, de toutes les collectivités actionnaires, membres de l'Assemblée spéciale du département, désigné après les dernières élections municipales. Ce représentant exerce durant son mandat, un contrôle conjoint sur la société au titre de l'ensemble des collectivités et groupements de collectivités actionnaires situés sur un même territoire départemental (autres que le Département) qu'il représente.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDEMAT,

Vu le projet de convention de prestations intégrées,

Le Conseil municipal, après examen, décide :

- d'approuver le renouvellement rétroactivement à compter de la date de fin de la précédente convention, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Gérard GORISSE, maire



République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Fère-Champenoise

SEANCE DU 2 novembre 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	19	19

Date de convocation
26 octobre 2021

Date d'affichage du compte rendu
5 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le deux novembre à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, maire.

Présents : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, CAIN Patrick, COLAS Sarah, DE ANDRADE Maxime, DEMALVOISINE Lydie, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GERGOINE Didier, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy, MICHEL Christophe, POINSENET Sandrine, POUCHINEAU Sabine, VANDERDONT Audrey.**

Absents : .

Représentés : .

Madame BOUCHER Delphine a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Plan de relance – continuité pédagogique – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires : autorisation de signature du devis d'achat des tableaux numériques
N° de délibération : 20211110

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	19	19	0	0	0

Considérant la délibération n°2021_06_07_08 du 6 juillet 2021 autorisant la demande de subvention du projet,

Considérant la validation du projet en date du 6 septembre 2021 par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports,

Considérant le plan de financement,

Considérant la mise en concurrence,

Considérant le rapport de Madame BOUCHER, adjointe en charge des affaires scolaires,

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité

AUTORISE le maire à signer le devis n°DE9007 avec la SARL Bureautique diffusion, 6 bis rue de l'industrie 51350 CORMONTREUIL pour un montant HT de 23 132,00 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Gérard GORISSE, maire



République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Fère-Champenoise

SEANCE DU 2 novembre 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Volants
19	19	19

Date de convocation 26 octobre 2021
--

Date d'affichage du compte rendu 5 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le deux novembre à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, maire.

Présents : BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, CAIN Patrick, COLAS Sarah, DE ANDRADE Maxime, DEMALVOISINE Lydie, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GERGOINE Didier, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy, MICHEL Christophe, POINSENET Sandrine, POUCINEAU Sabine, VANDERDONT Audrey.

Absents : .

Représentés : .

Madame BOUCHER Delphine a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Engagement du Programme Pluriannuel d'Investissement des réseaux et de la station d'épuration de la commune
N° de délibération : 20211111

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	19	19	0	0	0

La Direction départementale des territoires, responsable de la police de l'eau dans le département, est chargée d'évaluer la conformité de du système d'assainissement, en termes de collecte, de traitement, d'autosurveillance et d'impact sur le milieu récepteur, au regard :

- De l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif ;
- Le l'arrêté préfectoral n°95-A-02-LE du 22/05/1995 relatif à ce système d'assainissement ;

Un arrêté préfectoral de mise en demeure, de réaliser les opérations nécessaires à la mise en conformité de ce système d'assainissement collectif, a été notifié par courrier le 9 janvier 2018.

En outre, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (ERU), le service en charge de la police de l'eau transmet, au Ministère de la Transition Ecologique, l'évaluation de la conformité des systèmes d'assainissement collectif (station et réseau), afin de satisfaire aux demandes d'information de la Commission Européenne.

Le système d'assainissement (collecte et traitement) a été jugé :

- Non conforme aux exigences locales applicables ;
- Non conforme aux exigences nationales applicables.

En effet, les objectifs de rejet en demande chimique organique (DCO) ne sont pas respectés. 11 quantités mensuelles de boues produites (point A6) n'ont pas été versées sous l'application Verseau.

La quantité annuelle de boues produite est très insuffisante par rapport au flux moyen annuel de pollution organique collecté (7 kg/EH/an au lieu de 15 kg/EH/an).

De plus, la station a, de nouveau, traité une charge brute de pollution organique de 4275 équivalents habitants (EH) largement supérieur à sa capacité nominale de 3000 EH.

Le système d'assainissement doit faire l'objet d'une analyse des risques de défaillance, de leurs effets, ainsi que des mesures prévues pour remédier aux pannes éventuelles. Ce document devra être transmis au service en charge de la police de l'eau au plus tard le 31 décembre 2023.

La commune est tenue d'informer le service en charge de la police de l'eau concernant les différentes phases de réalisation du diagnostic et des travaux de mise en conformité du système d'assainissement collectif (réseau et station), imposé par l'arrêté de mise en demeure susvisé.

Les études portées par la communauté de communes ont permis de définir un programme de travaux pluriannuel.

Considérant le plan pluriannuel de travaux,

Considérant la nécessité d'engager un plan pluriannuel d'investissement,

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE l'engagement de travaux défini selon le phasage annuel.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Gérard GORISSE, maire



République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Fère-Champenoise

SEANCE DU 2 novembre 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	19	19

Date de convocation 26 octobre 2021
--

Date d'affichage du compte rendu 5 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le deux novembre à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, maire.

Présents : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, CAIN Patrick, COLAS Sarah, DE ANDRADE Maxime, DEMALVOISINE Lydie, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GERGOINE Didier, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy, MICHEL Christophe, POINSENET Sandrine, POUCINEAU Sabine, VANDERDONT Audrey.**

Absents : .

Représentés : .

Madame BOUCHER Delphine a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Autorisation de signature de la mission de Maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes du système d'assainissement

N° de délibération : 2021112

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	19	19	0	0	0

La commune de Fère-Champenoise souhaite procéder à la mise en conformité de l'assainissement avec la réglementation en confiant à un bureau d'études la réalisation d'une mission de Maîtrise. Il sera aidé pour cela par les services de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du département de la Marne.

Compte tenu de difficultés avérées sur le fonctionnement de son assainissement, la commune de Fère-Champenoise a engagé un schéma directeur d'assainissement sur son système d'assainissement. Ce dernier a été conduit par le bureau d'étude ESKA Conseil et a abouti à l'établissement d'un programme des travaux sur les réseaux d'assainissement et sur la station d'épuration.

La présente proposition concerne les travaux à prévoir sur les réseaux sur la première année, à savoir :

- Lotissement des Loges : Création d'un nouveau réseau EU (suppression de DO, mauvais branchements)
- Rue Beauregard : Fraisages / suppression de DO
- Chemin des bois
- Rue du Docteur Plicot

Les principaux enjeux de la mission sont :

- D'améliorer la collecte et de supprimer les eaux claires parasites des réseaux existants ;
- De proposer des solutions techniques simples, fiables et adaptées à la taille de la commune (notamment en matière de fonctionnement) permettant de réduire les coûts de fonctionnement et fréquences d'intervention ;
- D'analyser le programme des travaux présenté par le bureau d'études ESKA et d'en réaliser une critique constructive
- De définir les besoins en études complémentaires (étude géotechnique, inspection télévisuelle des réseaux, diagnostic amiante et HAP sur enrobés de voirie etc...)

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 03/11/2021 à 16h58

Référence de l'AR : 051-215102302-20211102-20211112-DE

Affiché le 03/11/2021 - Certifié exécutoire le 03/11/2021

- De conforter le coût d'investissement établi par ESKA

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité

AUTORISE le maire à signer la mission de maîtrise d'œuvre avec

EGIS
Direction Eaux Urbaines France Nord
Ingénierie Régionale Est
97, rue Haroun Tazieff
54320 MAXEVILLE

pour un montant HT de 22 225,00 € représentant 6,35 % du montant des travaux

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Gérard GORISSE, maire



République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Fère-Champenoise

SEANCE DU 2 novembre 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	19	19

Date de convocation 26 octobre 2021
--

Date d'affichage du compte rendu 5 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le deux novembre à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, maire.

Présents : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, CAIN Patrick, COLAS Sarah, DE ANDRADE Maxime, DEMALVOISINE Lydie, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GERGOINE Didier, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy, MICHEL Christophe, POINSENET Sandrine, POUCEINEAU Sabine, VANDERDONT Audrey.**

Absents : .

Représentés : .

Madame BOUCHER Delphine a été nommé e secrétaire de séance.

Objet : Effacement des réseaux rue Geoffroy Siret
N° de délibération : 20211113

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	19	19	0	0	0

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'effacement des réseaux électrique et de télécommunication dans la rue Geoffroy Siret de notre commune, établi par le SIEM ; ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie.

Tableau récapitulatif des dépenses :

Travaux	Montant	Participation de la commune
Effacement du réseau BT	70 000 €	21 000 €
Effacement du réseau orange	27 600 €	27 600 €

Si ces travaux de mise en souterrain du réseau électrique sont retenus, la commune s'engage à solutionner le problème lié au réseau d'éclairage public, tant dans son rétablissement suite aux travaux sur le réseau public d'électricité que dans la pose et le raccordement de nouveaux matériels d'éclairage sachant que les supports et les câbles aériens seront déposés.

En attendant la réfection de la voirie par la collectivité compétente, le SIEM n'effectuant pas de réfection de chaussée ou trottoirs, la commune devra assurer l'entretien des tranchées qui auront été remblayées en grave.

Après examen du projet et en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

- Approuve la solution technique proposée et est favorable à la réalisation du projet d'effacement des réseaux rue Geoffroy Siret, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 03/11/2021 à 17h10

Référence de l'AR : 051-215102302-20211102-20211113-DE

Affiché le 04/11/2021 ; Certifié exécutoire le 04/11/2021

- **Donne délégation de signature au SIEM pour la convention** d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques
- Autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables en lien avec la réalisation de l'opération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Gérard GORISSE, maire



République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Fère-Champenoise

SEANCE DU 2 novembre 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Volants
19	19	19

Date de convocation
26 octobre 2021

Date d'affichage du compte rendu
5 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le deux novembre à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, maire.

Présents : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, CAIN Patrick, COLAS Sarah, DE ANDRADE Maxime, DEMALVOISINE Lydie, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GERGOINE Didier, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy, MICHEL Christophe, POINSENET Sandrine, POUCINEAU Sabine, VANDERDONT Audrey.**

Absents : .

Représentés : .

Madame BOUCHER Delphine a été nommé e secrétaire de séance.

Objet : Vote des subventions aux associations 2021
N° de délibération : 20211114

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	19	19	0	0	0

Suite à l'examen, par la commission « Finances » le 25 octobre 2021 des dossiers complets déposés par les associations, le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions de fonctionnement 2021 qui portent sur les associations suivantes.

Considérant le tableau annexé,

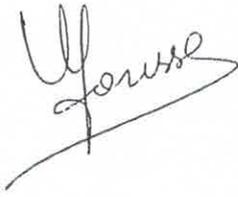
Les montants proposés des subventions 2021 des écoles sont les suivants (base de 10 € par élève) :
- ECOLE PRIMAIRE 1720 € (172 élèves en 2021/2022)
- ECOLE MATERNELLE..... 1020 € (102 élèves en 2021/2022)

Le total des subventions de fonctionnement 2021 proposées au vote est de 9 787,20 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la totalité des subventions proposées.
DEMANDE le versement auxdites association

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Gérard GORISSE, maire



République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Fère-Champenoise

SEANCE DU 2 novembre 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	19	19

Date de convocation 26 octobre 2021
--

Date d'affichage du compte rendu 5 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le deux novembre à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, maire.

Présents : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, CAIN Patrick, COLAS Sarah, DE ANDRADE Maxime, DEMALVOISINE Lydie, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GERGOINE Didier, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy, MICHEL Christophe, POINSENET Sandrine, POUCINEAU Sabine, VANDERDONT Audrey.**

Absents : .

Représentés : .

Madame BOUCHER Delphine a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Vote de la subvention à l'association MAM LE COCON DES PAPILLONS
N° de délibération : 20211115

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
18	18	18	0	0	1

Madame VANDERDONT Audrey impliquée dans l'association quitte la séance.

Suite à l'examen, par la commission « Finances » le 25 octobre 2021 du dossier déposé par l'association MAM LE COCON DES PAPILLONS, le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle de 1 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la subvention proposée.
DEMANDE le versement à ladite association

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Gérard GORISSE, maire



République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Fère-Champenoise

SEANCE DU 2 novembre 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	19	19

Date de convocation 26 octobre 2021
--

Date d'affichage du compte rendu 5 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le deux novembre à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, maire.

Présents : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, CAIN Patrick, COLAS Sarah, DE ANDRADE Maxime, DEMALVOISINE Lydie, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GERGOINE Didier, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy, MICHEL Christophe, POINSENET Sandrine, POUCHINEAU Sabine, VANDERDONT Audrey.**

Absents : .

Représentés : .

Madame BOUCHER Delphine a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Projet de mutuelle communale

N° de délibération : 20211116

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	19	19	0	0	0

AXA France a développé et distribue des contrats d'assurance complémentaire santé « assurance santé pour votre commune ».

Ce contrat est destiné à la protection maladie complémentaire de tous les habitants de la commune et permettrait un tarif de groupe négocié avantageux, pour les personnes qui le désirent, en comparaison avec leur couverture actuelle.

AXA France proposera aux Habitants de la Commune un contrat d'assurance avec 3 formules :

- Ma Santé 100 % ;
- Ma Santé 125 % ;
- Ma Santé 150 %.

AXA France proposera, sur la base de ces 3 formules, les 3 modules optionnels suivants :

- module Hospi : meilleure prise en charge des frais d'hospitalisation et de la chambre particulière ;
- module Optique Dentaire : remboursement plus importants sur ces postes récurrents ;
- module Confort : médecine douce, meilleure prise en charge des prothèses auditives, médicaments à vignette orange remboursés et cures thermales incluses.

AXA France s'engage à ce que les Habitants bénéficient d'une remise sur les 3 niveaux de garanties ainsi que leurs modules énoncés ci-dessus de manière suivante :

- 25 % (nouveau taux applicable à compter du 1er juillet 2019) pour les personnes âgées de 60 ans ou plus ;
- 25 % (nouveau taux applicable à compter du 1er juillet 2019) pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles ;
- 15 % (nouveau taux applicable à compter du 1er juillet 2019) pour les autres.

Ces réductions s'entendent sur le tarif Ma Santé en cours à la date d'émission du contrat individuel.

Cependant, Monsieur Le Maire souligne que cette démarche nécessite un accord préalable du Conseil Municipal, afin de pouvoir engager les différentes étapes de la mise en place du contrat.

Une réunion publique sera organisée pour informer les habitants et la commune sera tenue de l'information de cette réunion à ses administrés. AXA demande à la commune de Fère-Champenoise / Normée de mettre à disposition un local pour l'organisation de la réunion.

Considérant la proposition de l'offre promotionnelle AXA,

Après débat, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

-DONNE son accord pour que la société AXA France propose ses contrats aux habitants de la commune de FERE-CHAMPENOISE / NORMEE ;

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents afférents et à faciliter la mise en place de cette mutuelle « assurance santé pour votre commune »

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Gérard GORISSE, maire

